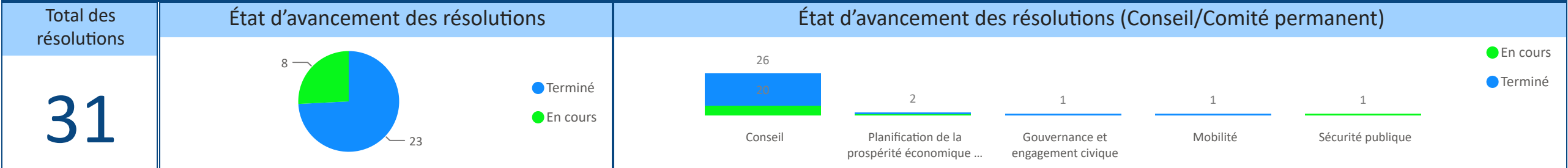


Tableau de bord des résolutions du Conseil 2026



Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
26-05	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et charge l'avocate de la municipalité de rédiger un nouvel arrêté relatif aux zones de conservation du patrimoine, sur la base des informations contenues dans le rapport du Comité sur la prospérité économique et la planification de la croissance, daté du 19 janvier 2026, et joint en annexe. Motion supplémentaire IL EST RÉSOLU QUE le projet de lignes directrices en matière d'aménagement et le projet d'arrêté sur le patrimoine fassent l'objet d'une consultation publique, actuellement prévue le 25 février, sous réserve d'une recommandation du Comité de sauvegarde du patrimoine	P,A&AR	En cours
26-07	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente l'accord conclu entre The City of Fredericton et le Comité des commissaires de police de Saint John concernant la vente et le transfert de pistolets (« l'accord »); QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la Municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour faciliter l'exécution de l'entente et de la présente résolution.	FPF	En cours
26-10	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton charge par la présente le directeur – Loisirs, Tourisme et Culture de renommer le projet « Plan des arts » en « Stratégie pour une ville créative » et de mettre à jour l'ensemble des supports de communication et d'image de marque associés à ce projet afin de refléter la nouvelle dénomination « Stratégie pour une ville créative ».	L,T&C	En cours
26-25	IL EST RÉSOLU DE CHARGER le directeur général de présenter un rapport d'analyse examinant la responsabilité des propriétaires fonciers qui autorisent l'installation de campements sur leur terrain sans en assurer une surveillance suffisante, et lorsque des dommages sont causés à d'autres biens immobiliers.	Bureau DG	En cours
26-26	ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton reconnaît que la croissance démographique, la densification urbaine et l'évolution des risques exigent une planification continue des services d'incendie et d'urgence; IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le Plan directeur 2026-2040 du service d'incendie de Fredericton, daté du 25 mars 2026, ET reconnaît que toutes les exigences liées à sa mise en œuvre seront prises en compte dans le cadre du processus budgétaire annuel.	SIF	En cours
26-27	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton charge le directeur général de mener une étude de faisabilité concernant le quartier général de la police et un poste de police satellite; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.	Bureau DG	En cours
26-33	IL EST RÉSOLU QUE les services municipaux élaborent un rapport administratif portant sur la création d'un organisme municipal chargé du logement ; et QUE ce rapport fournisse des orientations concernant les recommandations qui en découlent, telles qu'elles sont présentées dans l'exposé du Comité du logement abordable de Fredericton, afin qu'elles soient prises en compte lors des délibérations budgétaires.	P,A&AR	En cours
26-37	IL EST RÉSOLU QUE le directeur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'application des règlements soit chargé de rédiger un rapport administratif proposant des modifications éventuelles au règlement S-17, intitulé « Règlement relatif aux nuisances sonores », afin de traiter la question des nuisances sonores provenant des établissements de divertissement, conformément aux prochaines étapes décrites dans le rapport d'information présenté au Comité de la prospérité économique et de la planification de la croissance le 7 mai 2026.	P,A&AR	En cours

LÉGENDE

SG - Services généraux I&O - Ingénierie et Opérations SIF - Services d'incendie de Fredericton FPF - Force policière de Fredericton P,A&AR - Planification , aménagement et application des règlements L,T&C - Loisirs, tourisme et culture

Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)

Total des résolutions	État d'avancement des résolutions	État d'avancement des résolutions (Conseil/Comité permanent)
14	14 ● En cours	14 ● En cours Conseil

Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
25-26	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaire une portion d'environ 6 acres du NID 75426049 de Service Nouveau-Brunswick, située sur le chemin Two Nations, à Fredericton (N.-B.), en approuve l'aliénation et autorise sa vente à Blackbay Developments Ltd. pour un montant qui sera déterminé par évaluation et accepté par les deux parties; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires à cette transaction.	SG	En cours
25-18	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente à la Division de la planification et de l'aménagement de fournir au conseil municipal des rapports analysant les répercussions de l'arrêté Z-5.338, Arrêté modifiant l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage pour The City of Fredericton, y compris, mais sans s'y limiter, les informations suivantes : · Le nombre total d'unités d'habitation secondaires créées; · Le nombre de chaque type d'unité d'habitation secondaire créée, y compris le nombre d'unités créées par conversion et le nombre créé par la construction de nouveaux espaces; · Un résumé de l'emplacement des unités d'habitation secondaires par quartier; · Un résumé de l'état actuel de la propriété des unités d'habitation secondaires approuvées; · Un résumé des activités d'exécution de l'arrêté municipal relatives aux unités d'habitation secondaires; · Une analyse du personnel concernant l'efficacité relative des modifications apportées à l'arrêté, y compris ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas bien fonctionné; · Un rapport doit être fourni pour les activités se terminant le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027.	P&A	En cours
25-50	IL EST RÉSOLU QUE le personnel soit chargé de présenter un rapport administratif sur la manière de mettre en place un processus d'examen de la conception lors d'une prochaine réunion du Comité sur la prospérité économique et la planification de la croissance afin d'examiner la mise en œuvre de la conception dans le cadre du plan noyau sud.	P&A	En cours
24-68	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande à la Division Tourisme et Événements d'élaborer un plan de programmation et d'interprétation du patrimoine qui représente les détenteurs de droits autochtones et les cultures et périodes des débuts de l'Acadie, de la Grande-Bretagne et de l'après-Confédération qui se trouvent dans le Quartier historique de garnison et d'envisager le financement de l'élaboration de ce plan dans le cadre du processus du budget d'immobilisations. La Garde de cérémonie de Fredericton ne sera pas opérationnelle tant que ce plan ne sera pas mis au point et pris en compte.	L,T&C	En cours
21-16B	IL EST RÉSOLU QUE le directeur général soit chargé de mettre en œuvre le plan recommandé pour Officers' Square, joint en annexe A, qui comprend une aire de jeux pour enfants et un jeu d'eau.	I&O	En cours
21-16C	IL EST RÉSOLU que le directeur général soit chargé de mettre en œuvre le plan recommandé pour Officers' Square, joint à l'annexe A, qui comprend une zone ombrée en violet située dans le coin sud-ouest, qui sera planifiée en collaboration avec la nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	I&O	En cours
23-82	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général de préparer un plan de modération de la circulation sur le chemin Golf Club dont la mise en application coïncidera avec l'installation de pistes cyclables. Les mesures comprendront des avancées de trottoir et des technologies pour contrôler la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et celle des voiturettes de golf circulant sur ce chemin et seront mises en place dès l'achèvement substantiel de la phase 1 du projet d'aménagement.	I&O	En cours
25-03	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte l'aménagement conceptuel et la conception de la voie de transport à zéro émission du centre-ville; QUE le comité ordonne au personnel de procéder à la conception technique, à la mise en œuvre par étapes et à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. Le personnel est également chargé de rechercher des fonds pour faire avancer la mise en œuvre et de faire rapport au comité sur la mobilité avant le budget 2026.	I&O	En cours

Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)

Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable ▲	État d'avancement des résolution ▼
22-55	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne au personnel municipal, en collaboration avec la St. Mary's Ferry Landing Neighbourhood Association, de réaliser la demande no 2 (panneaux de signalisation et d'interprétation) et de faire avancer les projets municipaux qui feront progresser les demandes suivantes sur un total de sept : no 4 (élaborer une stratégie de plantation d'arbres), no 5 (rampe du pont Carleton) et no 7 (consultation continue sur la réanimation).	Bureau DG	En cours
22-56	IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Ville de Fredericton ordonne à la Division juridique de rédiger l'arrêté approprié visant fermeture d'un tronçon de ±4,4 hectares (10,9 acres) sis au sud de Two Nations Crossing (NID 75386144); QUE le conseil municipal de Fredericton, à la suite de la fermeture susmentionnée, déclare excédentaire la partie fermée du NID 75386144 et en autorise la cession à St. Mary's Economic Development Corporation pour la somme d'un dollar (1 \$), plus taxes et rajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour exécuter cette transaction.	Bureau DG	En cours
25-07	IL EST RÉSOLU QUE, une fois l'installation et la mise en service du nouveau collecteur d'égout sanitaire achevées dans le cadre d'une servitude de services publics locaux (ou de tout autre instrument juridique jugé approprié) sur l'ancienne réserve connue sous le NID 01489624, le conseil municipal de Fredericton déclare par la présente excédentaire la partie de ±29 ha (±72 ac) du NID 75426049 (la « parcelle ») et autorise le transfert de la parcelle à Sitansisk ou à St. Mary's Economic Development Corporation pour la somme d'un dollar (1,00 \$) plus les taxes et ajustements applicables, sous réserve du ou des processus de planification standard et de l'approbation ou des approbations; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires au nom de l'administration locale concernant le transfert de la parcelle et la servitude de passage sous une forme et avec un contenu approuvés par le gestionnaire immobilier, ainsi que tout autre document juridique au nom de l'administration locale qui pourrait être nécessaire pour faciliter cette résolution avec un contenu satisfaisant pour la DGA, ET sous une forme et avec un contenu approuvés par l'avocat de la municipalité, ou son représentant.	Bureau DG	En cours
25-08	ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté le 12 juin 2023 une résolution en plusieurs parties concernant le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») qui a accepté la conception et le budget définitifs du projet (81 700 000 \$), autorisé la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour emprunter de l'argent pour le projet (sans dépasser 79 600 000 \$) et ordonné à la trésorière de la Ville de limiter l'emprunt pour le projet à un maximum de 22 600 000 \$; accordé une subvention à Fredericton Playhouse Inc. pour la construction du projet; demandé au directeur général de poursuivre les efforts visant à obtenir un financement supplémentaire pour le projet et confirmé le dessaisissement et la vente du 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) au prix du marché pour un réaménagement urbain d'envergure; QUE le conseil municipal reconnaît que l'inflation a une incidence importante sur les estimations de construction et souhaite réviser les estimations de coûts associées au projet; IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la PARTIE II [Acceptation du budget du projet] de la résolution adoptée le 12 juin 2023, et adopte ce qui suit : PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 111 200 000,00 \$ soit établie comme budget du projet. QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente le dernier paragraphe de la résolution adoptée le 12 juin 2023 dans la PARTIE III [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités], et le remplace par ce qui suit : QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière municipale l'autorisation et l'ordre de limiter les emprunts pour le Centre des arts de la scène à un maximum de 48 400 000 \$; QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc.] de la résolution adoptée le 12 juin 2023, et adopte ce qui suit : PARTIE IV : [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale] IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention à Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») conformément à l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale pour la construction du projet de nouveau Centre des arts de la scène d'un montant de 111 200 000 \$ selon les conditions suivantes : · La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.; · FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet; · FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet; QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au directeur général, ou à son représentant, de fournir à Fredericton Playhouse Inc. toute autorisation requise ou nécessaire pour poursuivre la conception finale du projet actuellement approuvé, dont le coût est estimé à 111 200 000 \$; QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la directrice générale adjointe à présenter au conseil municipal une mise à jour financière du projet une fois que les demandes de financement auprès de toutes les autres sources auront été déterminées et épuisées; QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorière municipale à affecter une partie de l'excédent du fonds de fonctionnement général de 2024 au projet, qui sera déterminé une fois les travaux financiers de fin d'année terminés.	Bureau DG	En cours

Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)

Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable ▲	État d'avancement des résolution ▼
25-30	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande par la présente au directeur général (« DGA ») d'explorer d'autres partenaires pour permettre l'avancement d'une piscine dans la ville et de revenir devant le conseil municipal avec des options ; et QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au DGA de terminer la conception actuelle d'une piscine comme plan d'urgence ; et QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que la contribution de la Ville dépend du financement fédéral et provincial.	Bureau DG	En cours
25-57	IL EST RÉSOLU QUE le Conseil adopte les deux résolutions suivantes : Résolution n° 1 – Autorisant la préparation et le dépôt d'un avis d'intention d'expropriation d'un droit de tenure à bail détenu par Fredericton Exhibition Limited Résolution n° 2 – Autorisant la Ville à négocier avec Fredericton Exhibition Limited	Bureau DG	En cours

Tableau de bord des résolutions 2026 - Conseil

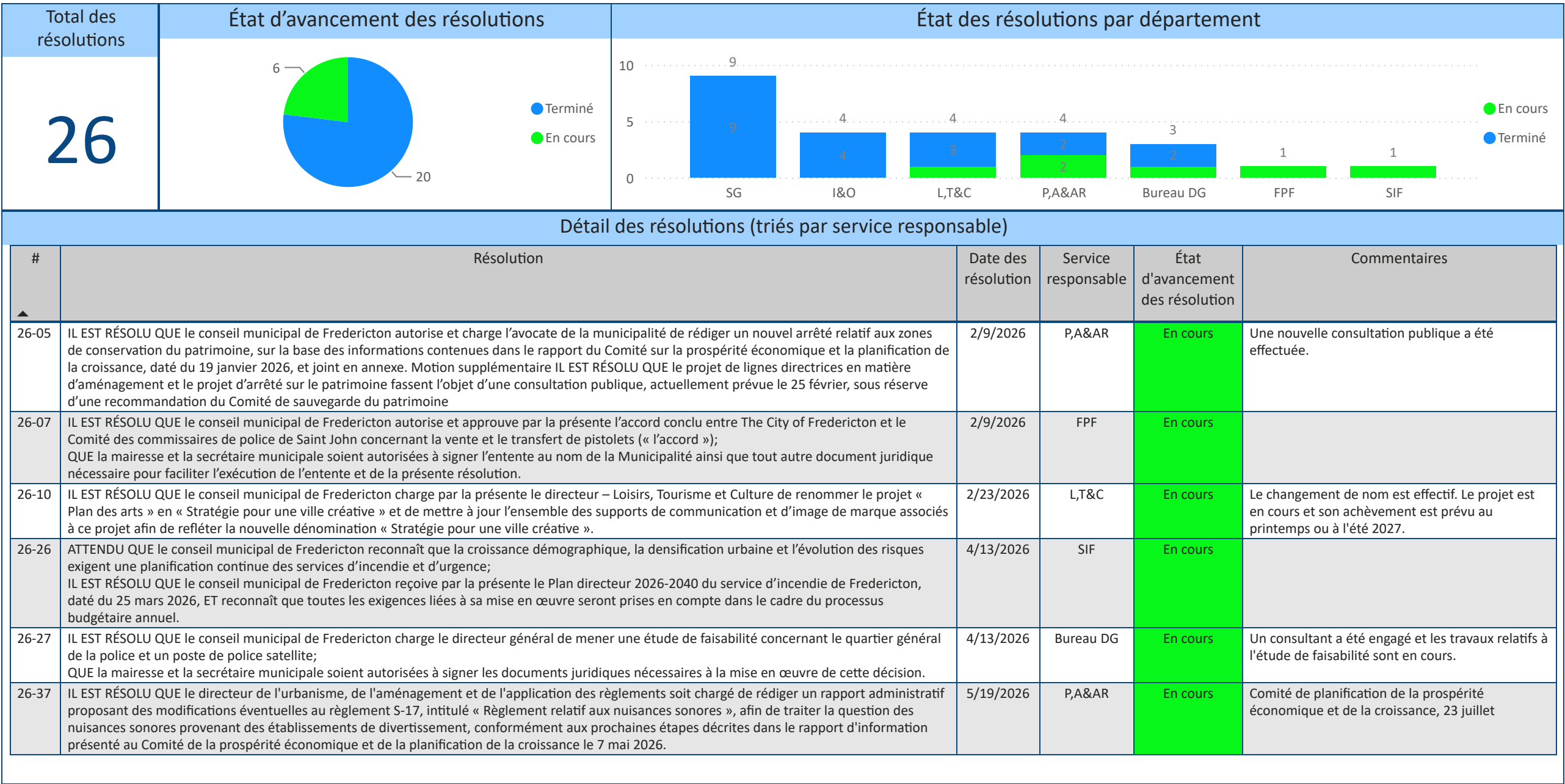


Tableau de bord des résolutions 2026 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
26-01	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande par la présente à la Division des services juridiques de préparer une modification à l'arrêté S-11, Arrêté concernant le contrôle des animaux, afin de désigner une zone sans laisse dans la municipalité, d'autoriser les zones sans laisse entre mai et novembre chaque année et d'apporter d'autres modifications afin de donner effet aux changements susmentionnés.	1/12/2026	L,T&C	Terminé	
26-02	Cette disposition a été incluse car il s'agit d'un contrat d'un an, ce qui laisse au personnel le temps de lancer un appel d'offres en vue d'un contrat à long terme: IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'accord entre The City of Fredericton et Pattison Outdoor Advertising LP (l'« accord ») concernant l'octroi à Pattison des droits exclusifs de vente d'espaces publicitaires sur les abribus et les autobus de transport en commun appartenant à la ville de Fredericton pour une durée d'un (1) an à compter du 1er novembre 2025 et se terminant le 31 octobre 2026, QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la Municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour faciliter l'exécution de l'entente et de la présente résolution.	1/12/2026	I&O	Terminé	
26-03	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'accord entre The City of Fredericton et Greenfoot Dynamic Solutions Inc. (l'« accord ») concernant le projet pilote HYGEN Hydrogen System pour une durée de quatre (4) semaines, les dates devant être convenues d'un commun accord; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la Municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour faciliter l'exécution de l'entente et de la présente résolution.	1/12/2026	I&O	Terminé	
26-06	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton charge le directeur général d'informer le conseil d'administration de Fredericton Playhouse Inc. que la salle principale du nouveau centre des arts de la scène (Hawkes Centre for the Arts) ne sera pas nommée afin de pouvoir, à l'avenir, bénéficier de dons supplémentaires.	2/9/2026	Bureau DG	Terminé	
26-17	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton charge le directeur général de faire savoir au président de l'UNB, Paul Mazerolle, que la Ville, tout en continuant à se concentrer sur la construction d'un nouveau complexe aquatique, souhaite poursuivre le dialogue avec l'UNB en vue de conclure un accord avec l'Université du Nouveau-Brunswick concernant la piscine Sir Max Aitken.	3/9/2026	Bureau DG	Terminé	
26-22	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et adopte par la présente le rapport final intitulé « Révision du plan stratégique et du modèle de partenariat du Jardin botanique de Fredericton », daté du 3 mars 2026, ET charge le directeur – Loisirs, Tourisme et Culture de faciliter l'élaboration d'un nouvel accord de partenariat entre The City of Fredericton et l'Association du Jardin botanique de Fredericton.	3/23/2026	L,T&C	Terminé	Cela conclut le plan stratégique. Les travaux relatifs à un accord opérationnel de partenariat devraient débuter au quatrième trimestre 2026 ou au premier trimestre 2027.
26-30	IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal de Fredericton charge par la présente le directeur général, ou la personne qu'il désignera, de proposer à la Commission des services de la région de la capitale différentes options visant à permettre à cette dernière de faciliter la mise en place d'une nouvelle convention régionale relative aux services de loisirs, axée sur les installations proposant des programmes, qui supprime les frais d'utilisation pour les personnes extérieures, soit efficace sur le plan administratif, garantisse des niveaux de recettes adéquats et assure l'accessibilité financière pour les contribuables de Fredericton.	4/13/2026	L,T&C	Terminé	Terminé. Les services municipaux ont entamé un dialogue avec la Commission des services de la région de la capitale et un processus d'examen des options proposées est en cours. La commission a engagé l'ancien sous-ministre Greg Lutes pour gérer ce dossier.
26-43	IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Fredericton approuve et adopte par la présente le Plan de mobilité intégré, daté d'avril 2026.	5/19/2026	I&O	Terminé	
26-44	IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente un protocole d'accord révisé avec Global Intermediate Finance Trust Corporation concernant le remplacement d'un réseau privé d'évacuation des eaux pluviales par un réseau municipal et la création d'une liaison piétonne/sentier située au 638, rue Union, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick (SNB PID 01433077) ; et autorise le maire et le secrétaire municipal à signer tous les documents juridiques nécessaires à la réalisation de cette transaction.	6/22/2026	I&O	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2026 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
26-04	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière l'ordre et l'autorisation de présenter à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités une demande permettant d'effectuer un emprunt en vue d'acquérir deux (2) camions épandeurs de sel (ou de garantir le remboursement de l'argent emprunté ou de conclure une entente de location, de location-achat ou d'achat) pour un montant ne dépassant pas 1 000 000 \$ pour la division des parcs automobiles au nom des opérations routières. But : services de transport, durée : 5 ans, montant : 1 000 000 \$. Cette demande relève de l'article 1.1 (ou du paragraphe 4[1]) (ou de l'article 1.1 et du paragraphe 4[1]) de la Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités et d'une résolution du conseil municipal de Fredericton votée le 26 janvier 2026.	1/26/2026	SG	Terminé	
26-16	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente et charge le trésorier municipal d'effectuer un virement budgétaire du Fonds de réserve pour le transport en commun et le stationnement 132-4899-17751-1515 -000-000 vers le compte « Véhicules de répartition des transports en commun » 132-4599-16660-1515-0000-0000, d'un montant de 108 000 \$.	3/9/2026	SG	Terminé	
26-23	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et ordonne à la trésorière municipale de réaffecter des économies salariales de 298 846 \$ découlant de postes vacants au sein de la Force policière de Fredericton afin de financer les dépenses de mise en œuvre du rapport Scott en 2026 (notamment la création de trois nouveaux postes et l'offre de formations, comme décrit ci-dessous), et de renvoyer au processus budgétaire de 2027 les besoins additionnels de 393 896 \$ prévus pour 2027; et QUE le conseil municipal de Fredericton approuve la création d'un poste de commis intermédiaire au système de gestion des preuves numériques, financé par la restructuration de l'Unité de police de proximité, afin d'apporter un soutien à l'Unité des crimes majeurs.	3/23/2026	SG	Terminé	
26-28	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton accepte de la Société de développement régional (SDR) une subvention de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (499 000 \$) pour aider la Ville à financer le rond-point de la rue Prospect et l'allée Patience; QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'entente conclue entre la Société de développement régional et The City of Fredericton concernant le financement d'un projet intitulé « The City of Fredericton – Liaisons de transport actif » (l'« entente »); QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les ententes au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter les ententes et la présente résolution. QUE la trésorière municipale ou le directeur des Services généraux soient autorisés à signer les documents nécessaires tels que, mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement, d'étape et d'achèvement du projet rapports, ou tout autre document relatif aux demandes financières dans le cadre du présent accord.	4/13/2026	SG	Terminé	
26-29	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton accepte de la Société de développement régional (SDR) une subvention de deux cent dix-huit mille cent cinq dollars (218 105 \$) pour aider la Ville à financer le mémorial Guardian; QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'entente conclue entre la Société de développement régional et The City of Fredericton concernant le financement d'un projet intitulé « The City of Fredericton – Mémorial Guardian » (l'« entente »); QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les ententes au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter les ententes et la présente résolution. QUE la trésorière municipale ou le directeur des Services généraux soient autorisés à signer les documents nécessaires tels que, mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement, d'étape et d'achèvement du projet rapports, ou tout autre document relatif aux demandes financières dans le cadre du présent accord.	4/13/2026	SG	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2026 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution ▲	Commentaires
26-31	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte par la présente le financement accordé par le ministre des Infrastructures et des Collectivités, d'un montant de cinq millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quarante dollars (5 294 240 \$) sur une période de dix ans, afin d'aider la Ville de Fredericton à financer ses investissements dans les transports en commun; QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente l'accord de contribution du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement conclu entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Infrastructures et des Collectivités, et The City of Fredericton, concernant l'accord intitulé « Accord de contribution pour le plan d'investissement CP-001007 de la Ville de Fredericton » (ci-après dénommé « l'accord »); QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour conclure l'entente et la présente résolution, y compris, sans s'y limiter, les modifications approuvées par le conseiller juridique de la Ville ou son représentant désigné; QUE la trésorière municipale ou le directeur des Services généraux soient autorisés à signer les documents nécessaires tels que, mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement, d'étape et d'achèvement du projet rapports, ou tout autre document relatif aux demandes financières dans le cadre du présent accord.	4/13/2026	SG	Terminé	
26-38	IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Fredericton accepte par la présente la subvention de la Fédération canadienne des municipalités d'un montant de cent cinq mille dollars (105 000 \$) destinée à aider la ville de Fredericton à mettre à jour son évaluation des risques et de la vulnérabilité liés au changement climatique ainsi que son plan d'adaptation ; et QUE le Conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente la conclusion d'une convention entre la FCM et la Ville de Fredericton concernant le projet intitulé « Évaluation des risques et de la vulnérabilité liés au changement climatique et plan d'adaptation » (la « Convention ») ; ET QUE le maire et le secrétaire municipal soient autorisés à signer l'accord au nom de l'administration locale, ainsi que tout autre document juridique nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution ; et QUE le trésorier municipal ou le directeur des services généraux soit autorisé à établir les rapports requis, notamment, mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement du projet, les rapports d'achèvement du projet, les rapports d'étapes ou les documents relatifs aux demandes de remboursement pour le projet dans le cadre de l'accord. QUE le Conseil municipal de Fredericton accepte par la présente la subvention de la Fédération canadienne des municipalités d'un montant de cent cinq mille dollars (105 000 \$) destinée à aider la ville de Fredericton à mettre à jour son évaluation des risques et de la vulnérabilité liés au changement climatique ainsi que son plan d'adaptation ; et QUE le Conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente la conclusion d'une entente entre la FCM et la Ville de Fredericton concernant le projet intitulé « Évaluation des risques et de la vulnérabilité liés au changement climatique et plan d'adaptation » (l'« Entente ») ; ET QUE le maire et le secrétaire municipal soient autorisés à signer l'accord au nom de l'administration locale, ainsi que tout autre document juridique nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution ; et QUE le trésorier municipal ou le directeur des services généraux soit autorisé à établir les rapports requis, notamment, mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement du projet, les rapports d'achèvement du projet, les rapports d'étapes ou les documents relatifs aux demandes de remboursement pour le projet dans le cadre de l'accord.	5/19/2026	SG	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2026 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution ▲	Commentaires
26-11	ATTENDU QUE The City of Fredericton a conclu avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement une entente de contribution à un Fonds pour accélérer la construction de logements datée du 12 décembre 2023 en vue d'obtenir des fonds pour remédier à la pénurie de logements à Fredericton; QUE l'entente de contribution au Fonds pour accélérer la construction de logements comprenait un plan d'action approuvé décrivant huit initiatives que la Ville de Fredericton s'était engagée à mettre en œuvre; QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 22 avril 2024, une résolution instituant la Programme de subventions de développement du parc de logements intermédiaires dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements; QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 24 novembre 2025, une résolution établissant la subvention révisée de développement du parc de logements intermédiaires dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements; QUE le conseil municipal de Fredericton donne instruction au personnel d'approuver le financement en faveur d'Habitat pour l'humanité Nouveau-Brunswick provenant du Programme de subventions de développement du parc de logements intermédiaires dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements, en combinaison avec le Fonds pour accélérer la construction de logements – Subvention destinée aux organisations à but non lucratif visant le financement des coûts de préaménagement, le Fonds pour accélérer la construction de logements – Programme de subventions d'accession à la propriété pour ménages modestes et la subvention pour les permis de logement abordable et les frais de planification communautaire.	2/23/2026	P,A&AR	Terminé	
26-21	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton charge le personnel du service du patrimoine de mener de nouvelles consultations publiques concernant l'Arrêté sur les secteurs de conservation du patrimoine de Pointe Sainte-Anne et lignes directrices de conception esthétique et d'urbanisme.	3/23/2026	P,A&AR	Terminé	
26-39	IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Fredericton accepte par la présente la contribution financière de cinquante mille dollars (50 000 \$) versée par le ministère de l'Environnement et des Collectivités locales afin d'aider la ville de Fredericton à élaborer un plan renouvelé en matière d'énergie et d'émissions pour la ville de Fredericton ; et QUE le Conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente la lettre d'offre/l'accord de financement conclu entre Sa Majesté le Roi, du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représenté par le ministre de l'Environnement et des Collectivités locales, et la ville de Fredericton, concernant le financement d'un projet intitulé « Plan renouvelé en matière d'énergie et d'émissions pour la ville de Fredericton (numéro de projet : 260036) » (ci-après dénommée « l'Accord ») ; ET QUE le maire et le secrétaire municipal sont autorisés à signer l'Accord au nom de l'administration locale, ainsi que tout autre document juridique pouvant être nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord et de la présente résolution ; et QUE le trésorier municipal ou le directeur des services généraux soit autorisé à établir les rapports requis, notamment, mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement des projets, les rapports d'achèvement des projets, les rapports d'étapes ou les documents relatifs aux demandes de remboursement au titre du projet dans le cadre de l'accord.	5/19/2026	SG	Terminé	
26-40	IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Fredericton accepte par la présente la contribution financière de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) versée par le ministère de l'Environnement et des Collectivités locales afin d'aider la ville de Fredericton à élaborer un plan d'adaptation actualisé pour la ville de Fredericton ; et QUE le Conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente la lettre d'offre/l'accord de financement conclu entre Sa Majesté le Roi, du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représenté par le ministre de l'Environnement et des Collectivités locales, et la ville de Fredericton, concernant le financement d'un projet intitulé « Plan d'adaptation renouvelé pour la ville de Fredericton (numéro de projet : 260035) » (ci-après dénommée « l'Accord ») ; ET QUE le maire et le secrétaire municipal soient autorisés à signer l'Accord au nom de l'administration locale, ainsi que tout autre document juridique pouvant s'avérer nécessaire pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord et de la présente résolution ; et QUE le trésorier municipal ou le directeur des services généraux soit autorisé à signer les rapports requis, tels que, sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement du projet, les rapports d'achèvement du projet, les rapports d'étapes ou les documents relatifs aux demandes de remboursement pour le projet dans le cadre de l'Accord.	5/19/2026	SG	Terminé	

Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil

Total des résolutions	État d’avancement des résolutions	État des résolutions par département				
14	14 ● En cours	6 4 2 1 1 Bureau DG I&O P&A L,T&C SG ● En cours				
		Détail des résolutions (triés par service responsable)				
#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires	
21-16B	IL EST RÉSOLU QUE le directeur général soit chargé de mettre en œuvre le plan recommandé pour Officers' Square, joint en annexe A, qui comprend une aire de jeux pour enfants et un jeu d'eau.	11/8/2021	I&O	En cours	Le projet d'aménagement aquatique a débuté en 2025, tous les travaux seront achevés d'ici la fin du deuxième trimestre 2026.	
21-16C	IL EST RÉSOLU que le directeur général soit chargé de mettre en œuvre le plan recommandé pour Officers’ Square, joint à l’annexe A, qui comprend une zone ombrée en violet située dans le coin sud-ouest, qui sera planifiée en collaboration avec la nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	11/8/2021	I&O	En cours		
23-82	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général de préparer un plan de modération de la circulation sur le chemin Golf Club dont la mise en application coïncidera avec l’installation de pistes cyclables. Les mesures comprendront des avancées de trottoir et des technologies pour contrôler la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et celle des voiturettes de golf circulant sur ce chemin et seront mises en place dès l’achèvement substantiel de la phase 1 du projet d’aménagement.	11/14/2023	I&O	En cours	Selon le rapport approuvé par le Conseil, cela fait partie du plan d'investissement quinquennal et est prévu pour 2028.	
25-03	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte l’aménagement conceptuel et la conception de la voie de transport à zéro émission du centre-ville; QUE le comité ordonne au personnel de procéder à la conception technique, à la mise en œuvre par étapes et à l’élaboration d’un plan de mise en œuvre. Le personnel est également chargé de rechercher des fonds pour faire avancer la mise en œuvre et de faire rapport au comité sur la mobilité avant le budget 2026.	1/13/2025	I&O	En cours		
24-68	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande à la Division Tourisme et Événements d’élaborer un plan de programmation et d’interprétation du patrimoine qui représente les détenteurs de droits autochtones et les cultures et périodes des débuts de l’Acadie, de la Grande-Bretagne et de l’après-Confédération qui se trouvent dans le Quartier historique de garnison et d’envisager le financement de l’élaboration de ce plan dans le cadre du processus du budget d’immobilisations. La Garde de cérémonie de Fredericton ne sera pas opérationnelle tant que ce plan ne sera pas mis au point et pris en compte.	10/15/2024	L,T&C	En cours	Le projet fera l'objet d'une redéfinition de son champ d'application et sera finalisé une fois que le concept de « zone de développement conjoint » aura été validé, car les thèmes liés aux peuples autochtones doivent constituer le fondement de toute interprétation du patrimoine à l'avenir.	
25-26	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaire une portion d’environ 6 acres du NID 75426049 de Service Nouveau-Brunswick, située sur le chemin Two Nations, à Fredericton (N.-B.), en approuve l’aliénation et autorise sa vente à Blackbay Developments Ltd. pour un montant qui sera déterminé par évaluation et accepté par les deux parties; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires à cette transaction.	6/9/2025	SG	En cours	Ne pas avancer.	

Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
25-18	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente à la Division de la planification et de l'aménagement de fournir au conseil municipal des rapports analysant les répercussions de l'arrêté Z-5.338, Arrêté modifiant l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage pour The City of Fredericton, y compris, mais sans s'y limiter, les informations suivantes : · Le nombre total d'unités d'habitation secondaires créées; · Le nombre de chaque type d'unité d'habitation secondaire créée, y compris le nombre d'unités créées par conversion et le nombre créé par la construction de nouveaux espaces; · Un résumé de l'emplacement des unités d'habitation secondaires par quartier; · Un résumé de l'état actuel de la propriété des unités d'habitation secondaires approuvées; · Un résumé des activités d'exécution de l'arrêté municipal relatives aux unités d'habitation secondaires; · Une analyse du personnel concernant l'efficacité relative des modifications apportées à l'arrêté, y compris ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas bien fonctionné; · Un rapport doit être fourni pour les activités se terminant le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027.	4/14/2025	P&A	En cours	le personnel a présenté le rapport 2025
25-50	IL EST RÉSOLU QUE le personnel soit chargé de présenter un rapport administratif sur la manière de mettre en place un processus d'examen de la conception lors d'une prochaine réunion du Comité sur la prospérité économique et la planification de la croissance afin d'examiner la mise en œuvre de la conception dans le cadre du plan noyau sud.	9/8/2025	P&A	En cours	À mettre en œuvre après les élections
22-55	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne au personnel municipal, en collaboration avec la St. Mary's Ferry Landing Neighbourhood Association, de réaliser la demande no 2 (panneaux de signalisation et d'interprétation) et de faire avancer les projets municipaux qui feront progresser les demandes suivantes sur un total de sept : no 4 (élaborer une stratégie de plantation d'arbres), no 5 (rampe du pont Carleton) et no 7 (consultation continue sur la réanimation).	12/12/2022	Bureau DG	En cours	Un panneau avec code QR est en cours de réalisation et sera installé cet été. Des arbres sont plantés dans le cadre du plan de gestion de la forêt urbaine. D'autres initiatives sont en cours.
22-56	IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Ville de Fredericton ordonne à la Division juridique de rédiger l'arrêté approprié visant fermeture d'un tronçon de ±4,4 hectares (10,9 acres) sis au sud de Two Nations Crossing (NID 75386144); QUE le conseil municipal de Fredericton, à la suite de la fermeture susmentionnée, déclare excédentaire la partie fermée du NID 75386144 et en autorise la cession à St. Mary's Economic Development Corporation pour la somme d'un dollar (1 \$), plus taxes et rajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour exécuter cette transaction.	4/25/2022	Bureau DG	En cours	Des travaux sont en cours pour faciliter le transfert.
25-07	IL EST RÉSOLU QUE, une fois l'installation et la mise en service du nouveau collecteur d'égout sanitaire achevées dans le cadre d'une servitude de services publics locaux (ou de tout autre instrument juridique jugé approprié) sur l'ancienne réserve connue sous le NID 01489624, le conseil municipal de Fredericton déclare par la présente excédentaire la partie de ±29 ha (±72 ac) du NID 75426049 (la « parcelle ») et autorise le transfert de la parcelle à Sitansk ou à St. Mary's Economic Development Corporation pour la somme d'un dollar (1,00 \$) plus les taxes et ajustements applicables, sous réserve du ou des processus de planification standard et de l'approbation ou des approbations; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires au nom de l'administration locale concernant le transfert de la parcelle et la servitude de passage sous une forme et avec un contenu approuvés par le gestionnaire immobilier, ainsi que tout autre document juridique au nom de l'administration locale qui pourrait être nécessaire pour faciliter cette résolution avec un contenu satisfaisant pour la DGA, ET sous une forme et avec un contenu approuvés par l'avocat de la municipalité, ou son représentant.	1/27/2025	Bureau DG	En cours	Nous travaillons avec Sitansk pour nous assurer que les documents requis sont bien déposés auprès de l'ISC concernant la servitude. Le transfert de propriété constituera la prochaine étape une fois que les conditions relatives à la servitude auront été remplies.
25-30	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande par la présente au directeur général (« DGA ») d'explorer d'autres partenaires pour permettre l'avancement d'une piscine dans la ville et de revenir devant le conseil municipal avec des options ; et QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au DGA de terminer la conception actuelle d'une piscine comme plan d'urgence ; et QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que la contribution de la Ville dépend du financement fédéral et provincial.	6/23/2025	Bureau DG	En cours	Nous avons déposé une demande de financement fédéral et poursuivons les discussions.

Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
25-08	ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté le 12 juin 2023 une résolution en plusieurs parties concernant le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») qui a accepté la conception et le budget définitifs du projet (81 700 000 \$), autorisé la présentation d’une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour emprunter de l’argent pour le projet (sans dépasser 79 600 000 \$) et ordonné à la trésorière de la Ville de limiter l’emprunt pour le projet à un maximum de 22 600 000 \$; accordé une subvention à Fredericton Playhouse Inc. pour la construction du projet; demandé au directeur général de poursuivre les efforts visant à obtenir un financement supplémentaire pour le projet et confirmé le dessaisissement et la vente du 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) au prix du marché pour un réaménagement urbain d’envergure; QUE le conseil municipal reconnaît que l’inflation a une incidence importante sur les estimations de construction et souhaite réviser les estimations de coûts associées au projet; IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la PARTIE II [Acceptation du budget du projet] de la résolution adoptée le 12 juin 2023, et adopte ce qui suit : PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 111 200 000,00 \$ soit établie comme budget du projet. QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente le dernier paragraphe de la résolution adoptée le 12 juin 2023 dans la PARTIE III [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités], et le remplace par ce qui suit : QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière municipale l’autorisation et l’ordre de limiter les emprunts pour le Centre des arts de la scène à un maximum de 48 400 000 \$; QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc.] de la résolution adoptée le 12 juin 2023, et adopte ce qui suit : PARTIE IV : [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale] IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention à Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») conformément à l’article 102 de la Loi sur la gouvernance locale pour la construction du projet de nouveau Centre des arts de la scène d’un montant de 111 200 000 \$ selon les conditions suivantes : · La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.; · FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet; · FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet; QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au directeur général, ou à son représentant, de fournir à Fredericton Playhouse Inc. toute autorisation requise ou nécessaire pour poursuivre la conception finale du projet actuellement approuvé, dont le coût est estimé à 111 200 000 \$; QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la directrice générale adjointe à présenter au conseil municipal une mise à jour financière du projet une fois que les demandes de financement auprès de toutes les autres sources auront été déterminées et épuisées; QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorière municipale à affecter une partie de l’excédent du fonds de fonctionnement général de 2024 au projet, qui sera déterminé une fois les travaux financiers de fin d’année terminés.	2/10/2025	Bureau DG	En cours	Travaux en cours. Le bilan financier a été établi le 19 mai 2026 et les excédents sont affectés au budget du Centre des arts du spectacle.

Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
25-57	IL EST RÉSOLU QUE le Conseil adopte les deux résolutions suivantes : Résolution n° 1 – Autorisant la préparation et le dépôt d'un avis d'intention d'expropriation d'un droit de tenure à bail détenu par Fredericton Exhibition Limited Résolution n° 2 – Autorisant la Ville à négocier avec Fredericton Exhibition Limited	9/22/2025	Bureau DG	En cours	L'enregistrement de l'expropriation est terminé. Deux parcelles sont disponibles pour un projet d'aménagement (école et rue Smythe). Les négociations concernant le Salon du Nouveau-Brunswick et les aspects financiers se poursuivent.

Tableau de bord des résolutions 2026 - Planification de la prospérité économique et de la croissance

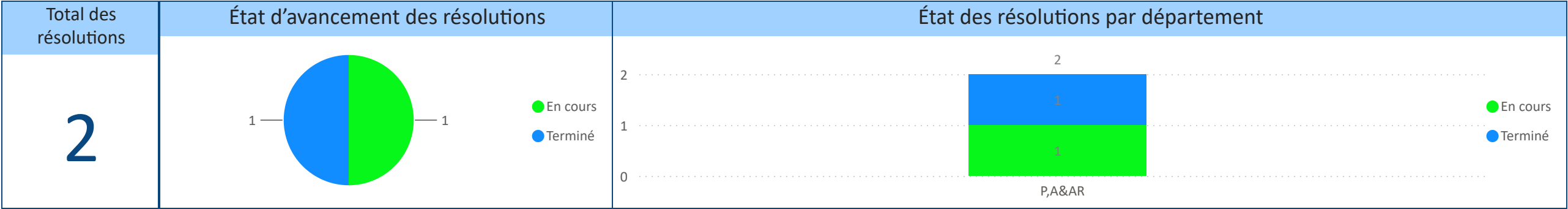
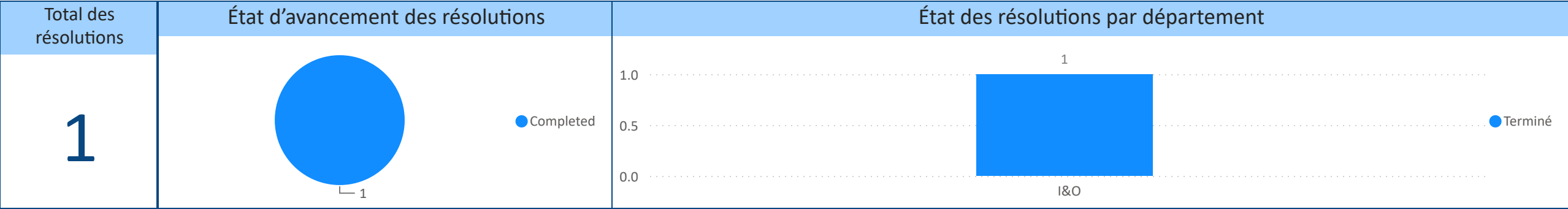
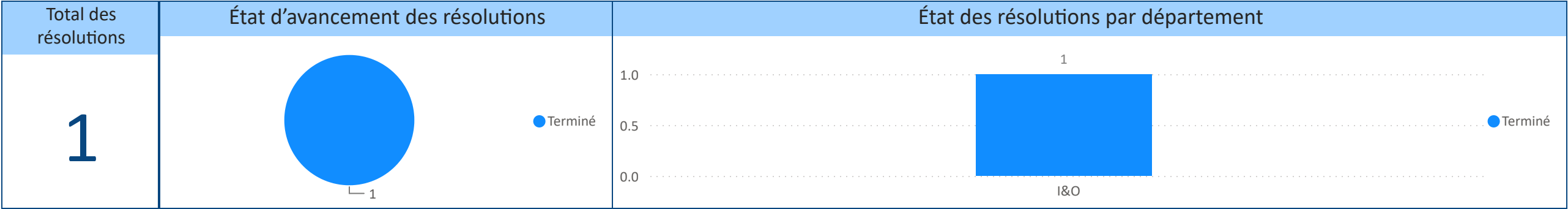


Tableau de bord des résolutions 2026 - Gouvernance et engagement civique



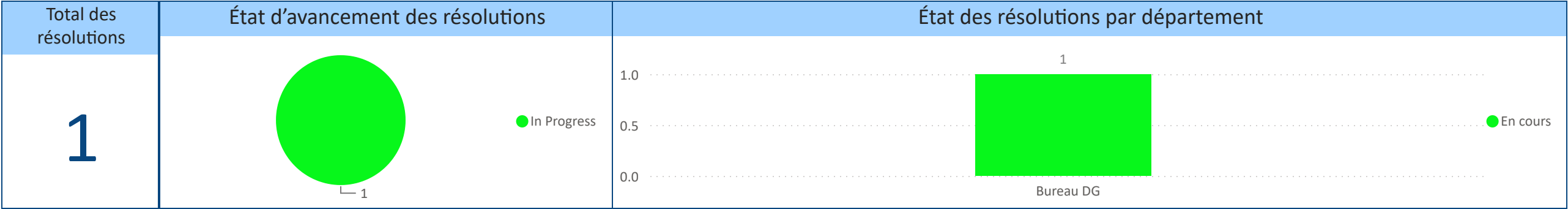
Détail des résolutions (triés par service responsable)					
#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
26-34	ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 9 février 2026, une résolution relative aux normes de niveau de service du service « Parcs et arbres » de Fredericton concernant les sentiers ; ET CONSIDÉRANT que le Conseil municipal estime opportun d'adopter les quatre normes de niveau de service restantes, relatives à l'arboriculture, à l'horticulture, aux parcs et aires de jeux, ainsi qu'aux terrains et courts de sport ; IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Fredericton adopte par la présente les normes de niveau de service mises à jour du service « Parcs et arbres » de Fredericton, qui comprennent les normes de niveau de service relatives à l'arboriculture, à l'horticulture, aux parcs et aires de jeux, ainsi qu'aux terrains et pistes de sport, dans le but de fournir des lignes directrices qui serviront à planifier, construire, entretenir, surveiller, ajuster et évaluer les normes de service ; et QUE le personnel soit chargé d'utiliser ces normes de niveau de service pour apporter des changements mesurés aux services et proposer des concepts qui feront l'objet de discussions et d'un examen ultérieurs par le Conseil municipal.	4/21/2026	I&O	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2026 - Mobilité



Détail des résolutions (triés par service responsable)					
#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
26-12	ATTENDU QUE le Conseil est invité à formuler des projets de recommandations stratégiques en vue de leur intégration dans le projet de plan de mobilité intégré, par conséquent, IL EST RÉSOLU QUE la commission de la mobilité recommande d'ajouter à la liste des points forts du projet de politique figurant dans le projet de plan de mobilité intégré la création d'un comité consultatif professionnel et technique composé d'experts locaux et de responsables associatifs issus des milieux de la défense de la mobilité et des infrastructures, chargé de conseiller le Conseil et la commission de la mobilité dans le cadre de son mandat.	2/24/2026	I&O	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2026 - Sécurité publique



Détail des résolutions (triés par service responsable)					
#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
26-25	IL EST RÉSOLU DE CHARGER le directeur général de présenter un rapport d'analyse examinant la responsabilité des propriétaires fonciers qui autorisent l'installation de campements sur leur terrain sans en assurer une surveillance suffisante, et lorsque des dommages sont causés à d'autres biens immobiliers.	4/2/2026	Bureau DG	En cours	Vérification requise